

Le dix-septième siècle à Lobbes et les environs

Deuxième partie : 1633 - 1666

De 1624 à 1642 Richelieu, ministre de Louis XIII, va mettre des bâtons dans les roues du gouvernement espagnol aux Pays-Bas. Il s'allie aux Provinces-Unies et à la Suède en 1635 et il occupe la Valteline qui commande la passage des Alpes depuis l'Italie par où les troupes espagnols remontaient vers les Pays-Bas.

Il ne se borne pas à la politique, il poursuit son action en favorisant l'emploi de la langue française. Le premier journal français « La Gazette de France » paraît en 1631, et l'Académie Française est inaugurée en 1635.

1634 est une année de misère dans la Principauté de Liège envahie par les troupes espagnoles de Piccolomini. Mont-Sainte-Geneviève devient paroisse secours d'Anderlues.

1635 : les troupes de Louis XIII traversent la Belgique pour rejoindre celles de Frédéric Henri des Provinces-Unies, évidemment les Espagnols réagissent.

1636 : les troupes allemandes pillent les environs de Liège. Les Récollectines de Philippeville achètent un refuge à Thuin et s'y établissent pour le quitter en 1641. Il y a des épidémies à Liège et à Lobbes, à Châtelet déjà en 1635.

On note de cette année une reconnaissance par les mayeurs et échevins de Ragnies, d'une rente payable à Gilles la Tassier, bourgeois de Thuin, en retour d'une somme prêtée pour subvenir à des contributions de guerre.

Le maréchal de Turenne s'empare de Beaumont après un siège de trente jours en 1637. Des troupes étrangères prennent leurs quartiers d'hiver dans la Principauté et les Français y enrôlent des soldats. La peste sévit à Lobbes, on enregistre 54 décès contre 23 la moyenne habituelle. Les chanoinesses de la Miséricorde fondent une école à Marchienne-au-Pont.

1638 est l'année de la naissance de Louis XIV.

Fin 1638/début 1639 : des troupes impériales et espagnoles prennent leurs quartiers d'hiver dans la Principauté.

En 1638, il est défendu de constituer des biens de mainmorte en faveur des églises, auxquelles on prescrit de faire connaître tous leurs acquêts depuis trente ans.

Les habitants du quartier d'Entre-Sambre-et-Meuse s'opposent à l'entrée des Brigittines sur leur territoire, qui n'est que trop surchargé d'ordres mendiants.

La ville de Beaumont est aux trois quarts détruite par l'incendie en 1639.

Le 26 avril 1640, la paix de Tongres met fin à la guerre civile liégeoise des Chiroux et des Grignoux provisoirement.

1642 : mort de Richelieu, remplacé par Mazarin.

Le prince-évêque Ferdinand de Bavière tente de préserver le pays du logement des troupes étrangères. Il accorde 6000 florins pour fortifier la ville de Thuin, sous la condition que les dix-sept villages de la châtellenie feraient les corvées. Il pourvut les forteresses du pays de soldats et de munitions et il leva un petit corps de troupes de 200

hommes sous le commandement du capitaine Neuville pour défendre le quartier d'Entre-Sambre-et-Meuse.

Le 19 mai 1643, a lieu la bataille de Rocroi. Les remparts de Binche sont démolis. La ville de Châtelet dut loger les espagnols de Don Francisco de Mello. Les habitants des provinces catholiques doivent justifier leur appartenance au catholicisme.

En 1644, 200 hommes de Stavelot sont logés au Faubourg de Châtelet, ils allèrent bientôt en rejoindre d'autres pour marcher sur Lobbes. Le Prince-Evêque et les Etats de Liège envoient le 21 avril , 5000 hommes de milice au secours du quartier occupé par l'armée du duc de Lorraine.

1645 : on ouvre une verrerie à Hourpes.

1646 : Walcourt tombe aux mains des Français.

1648 : Les traités de Westphalie mettent fin aux conflits. Seule l'Espagne continue la guerre avec la France jusqu'au traité des Pyrénées.

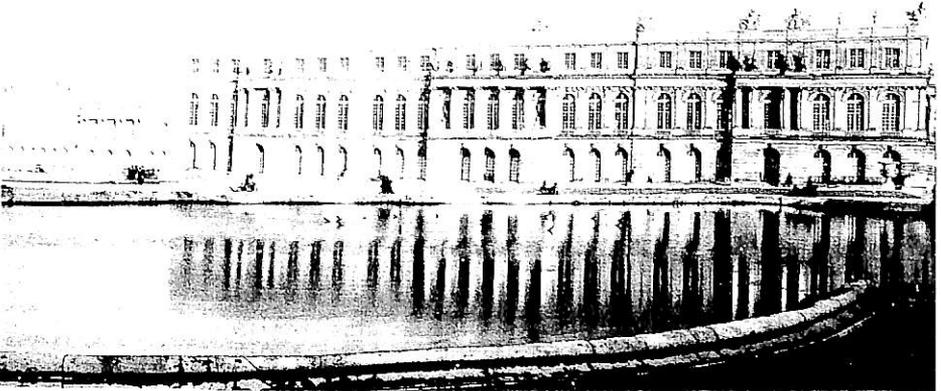
Les Provinces Unies sont reconnues indépendantes. La fermeture de l'Escaut et du port d'Anvers paralysent la Belgique. Les forts du Pays de Waas passent sous le contrôle des Hollandais.

Les princes conservent le droit d'imposer leur religion à leur sujets, qui n'ont que le droit de s'expatrier. La guerre civile de la Fronde en France va les maintenir dans leur pays jusqu'en 1653.

Saint Vincent de Paul organise la lutte contre la misère.

Le Prince-Evêque Ferdinand de Bavière dégagé de l'assistance qu'il devait à l'Empereur, en tant que vassal, va pouvoir s'occuper de son Etat.

En 1649, ses armées électorales de Cologne reprennent la situation en mains, Maximilien Henri de Bavière est nommé coadjuteur. La citadelle de Ste Walburge à Liège est construite en 1650. Louis XIV entre dans sa majorité en 1651, il va d'abord gouverner avec Mazarin jusqu'en 1661.



*Louis XIV (assis) avec ses fils, petit-fils et arrière petit-fils
(Tableau de Largillière)
et le château de Versailles.*

Le magistrat et le clergé de Thuin, désirant avoir un collège pour l'instruction de la jeunesse, se concertèrent avec les Oratoriens. Le chapitre consentit, le 2 mai 1652, à l'érection d'un collège tenu par ces religieux, mais il y mit la condition qu'ils payeraient les mêmes contributions que les autres ecclésiastiques. L'évêque y consentit aussi le 16 mai 1652 ; mais peu de temps après, il suspendit sa concession. Le magistrat de Thuin et le clergé du doyenné ayant renouvelé leur demande, Maximilien Henri donna son accord à l'érection du collège en février 1659. Les religieux ouvrirent leur école en cette année, et ils ne discontinuèrent d'enseigner avec succès les lettres latines jusqu'à leur suppression en 1797.

Pierre Curtius, riche industriel, représente la cité de Liège à la diète de Ratisbonne (assemblée réunie sous la présidence de l'Empereur) en 1652.

Le 31 mars 1653, on impose le soixantième sur les marchandises importées ou exportées, mais pas sur le transit. Cette contribution sert à l'entretien de la garnison de Ste Walburge. En novembre, le Prince-Evêque donne la commission de commandant d'Entre-Sambre-et-Meuse à Claude de Bellot, capitaine d'une compagnie d'infanterie liégeoise. Châtelet, Fosses, Thuin, Florennes et tout le quartier sont placés sous ses ordres.

Au baptême de son fils, une Lobbaine déclare qu'elle le tient d'un soldat de passage en 1653. Les récollets s'installent à Fontaine-l'Evêque.

Le 17 mars 1654, à la Paix de Tirlémont, l'Espagne reconnaît la neutralité de la Principauté de Liège.

L'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, offre Kerpen et Lommersum plus 20000 écus et la pension que la cour de Bruxelles avait servie antérieurement au Prince-Evêque Maximilien Henri de Bavière. La neutralité liégeoise était le souci principal des habitants.

qui veulent rester en dehors des conflits de leurs voisins. Elle permet le passage inoffensif, à certaines conditions, dont le remboursement des frais de séjour. Les racoleurs étrangers peuvent y enrôler des volontaires. Comme la Principauté n'avait, en principe, pas d'armée. Les belligérants de passage pillaient, volaient le bétail, rançonnaient la population.

L'année suivante, les droits du roi catholique sur la seigneurie d'Herstal sont cédés à Liège, en compensation des terres remises à Charles Quint en 1546 pour la construction de Mariembourg.

Turenne prend Binche. Les religieux de Lobbes se réfugient dans d'autres monastères. Les Français exécutent Beaumont pour répondre à un ordre de réquisition.

La guerre entre la France et l'Espagne cesse en 1659 au Traité des Pyrénées. Près de chez nous la France obtient l'Artois, une partie du Hainaut et du Luxembourg ainsi que Philippeville et Mariembourg. C'est l'armistice mais des soldats désœuvrés rodent notamment à Aulne.

Les Oratoriens à Thuin font payer la pension des élèves entre 45 et 60 écus par an. Sept années de répit vont suivre. On peut enfin faire la ducasse.

En 1660 on distribue 14000 pains à Aulne.

En 1661 Mazarin meurt, Louis XIV va gouverner seul.

1665 : l'archidiacre de Hainaut, se fondant sur les décrets du Concile de Trente, voulut faire la visite de l'église paroissiale de Thuin qui était en même temps collégiale de St Théodard, il donna l'institution canonique au nouveau curé. Le clergé prit aussitôt fait et cause pour le

chapitre, et fit soutenir leurs droits devant le Saint Siège en novembre 1665.

Cette année, Montigny-le-Tilleul obtint du Prince-Evêque l'autorisation de vendre une partie de ses bois pour rembourser une dette de 16000 florins brabant.

Le Prince-Evêque Maximilien Henri de Bavière (1650-1688) par un traité du 21 octobre 1666 accorde le passage aux Français mais pas à l'Empereur.

On construit la nouvelle église de la ville haute à Thuin de 1666 à 1670, elle est paroissiale en 1675.

Du point de vue économique, les corporations entravent l'industrie dans les petites villes où elles s'accrochent. Favorisée par la fermeture de l'Escaut, l'industrie liégeoise, disposant de la houille du pays, se tourne vers la fabrication de l'alun, du soufre, du vitriol, du salpêtre, de la poudre, les verres et cristaux, les armes en tous genres. Les textiles à Verviers. Les industries nouvelles échappent aux règlements des corporations.

De la bourgeoisie émergent quelques industriels comme Jean Curtius et Louis de Geer, qui ira fonder en Suède des forges et des fonderies de canons.

Ferdinand de Bavière avait en 1649 supprimé les avantages accordés aux métiers.

Faits divers recueillis dans le cartulaire 35 A.E.M.

En 1632 – 1633/1635-1636/1638/1656/1662/1665, on constate une série d'acquêts à Lobbes, la population s'appauvrit et l'abbaye s'enrichit.

- 1634 : l'abbaye emprunte 4000 écus et les accorde au Prince-Evêque
Une relique de sainte Renelde de Saintes est remise à la reine Marie de Médicis
A Kontich, on reconnaît que la maison de cure n'est pas à la charge des décimateurs.
- 1635 : les recettes de cens seigneuriaux sont en retard à Thuillies.
- 1637 : acquêt à Gilly par le monastère et remboursement de 500 florins par la communauté de Lobbes à l'abbaye.
- 1640 : accommodement pour les redevances en poules à Ham-sur-Heure.
- 1644 : travaux au moulin de Biesme-sous-Thuin.
Le prieur de Heigne est exempté des tailles.
Une rente acquise par l'abbaye est hypothéqué sur la cense la Logette à Gozée.
- 1645 : les tailles et impôts payés à l'abbaye de Lobbes sont exempts de taxe en faveur du Prince-Evêque. Différend avec Thuin au sujet des limites du Bois de Fostier. Jumet se déclare momentanément principauté de Liège. Acquêt d'une ferme à Roux. Le fermier de Bourgogne n'a rien récolté en 1645, à Anderlues.
- 1646 : taxe de 100 florins sur le moulin de Leernes.

- 1647 : nouveau différend pour le bois de Fostier.
- 1649 : demande de modération sur la dîme à Haine-St-Pierre.
Vente de Bois à Thuin
- 1650 : le fermier de Bourgogne à Anderlues n'a rien récolté.
- 1651 : les bergeries de la Cour à Thuillies sont incendiées. La communauté à Lobbes rembourse encore 500 florins à l'abbaye.
- 1653 : des terrains communaux sont réduits en jardins à Thuillies. Cela nous fait penser aux coins de terres donnés en locations pendant la guerre pour essayer d'apporter un appoint en alimentation à la population. On exploite des fosses à houille à Jumet. Un acquêt à Gilly.
- 1654 : pillage du monastère à Lobbes
- 1657 : différend entre l'abbaye et Thuin qui avait forcé des bateliers transporteurs de grains à descendre à Thuin.
- 1660 : le moulin de Donstiennes est saisi, le tenancier n'arrivait plus à mettre les bouts ensemble. A Saintes on agrandit le chœur de l'église.
- 1661 : les habitants de Fontaine-l'Evêque, Jumet et Trazegnies, Herlemont et Souvret se prétendent exempts d'impôts envers la Principauté et les Pays-Bas. Le droit de bourgeoisie à Lobbes s'élève à 10 deniers vieux b.
- 1662 : contestation de limites entre Lobbes et le baron de Fontaine au sujet des bois de Mont-Sainte-Geneviève qui appartenaient à sa

seigneurie. Le sgr prince de Barbançon possède encore un tiers du bois de la Pisselotte au Sars.

- 1664 : procès contre le Sr Lannoy, chanoine d'Antoing qui voulait usurper la dignité de prévôt du chapitre au préjudice de l'abbé de Lobbes et différends avec le chapitre.
- 1665 : une rente est affectée sur la ferme de la Salle à Strée.

Louis II, prince de Condé (après la mort de son père en 1646), duc d'Enghien, dit le Grand Condé.

Il appartenait à une branche collatérale de la maison de Bourbon, issue de Charles de Bourbon, comte de Vendôme, qui servit Henri IV dans les rangs des Calvinistes.

Né à Paris en 1621 entré dans la carrière des armes, il s'illustra par la victoire de Rocroi en 1643, après laquelle les Espagnols rallient leurs troupes à Fontaine-l'Évêque, en juillet.

Ensuite le front se porte en Allemagne où Condé vainc à Fribourg-en-Brisgau et à Nordlingen en 1645.

En 1646, il reprend Dunkerque, d'où les corsaires avaient mené la vie dure aux Hollandais et aux Anglais vers 1630. En 1648 il rencontre le succès à Lens, viennent les traités de Westphalie.

Cette année encore, il est rappelé en France par la Fronde, une guerre civile pendant la minorité de Louis XIV, il passe aux côtés du Parlement et du Cardinal de Retz, malgré l'aide du peuple c'est l'échec en 1649.

Puis il s'allie à Beaufort, Mme de Longueville et, secrètement à l'Espagne (1649-1652). Il est arrêté au Louvre le 18 janvier 1650 et incarcéré à Vincennes, on le délivre le 13 février 1651, il est chassé du royaume.

En 1650, Tavannes avait logé à Marcinelle avec le régiment de Condé fort de 800 hommes et 1300 chevaux.

En 1652 Condé est vaincu par Turenne, pour lui la fronde est terminée. On revoit Condé à Châtelet, il est maintenant au service de l'Espagne. Le Parlement de Paris le condamne à mort le 27 mars 1653. Pendant plus de six ans il va faire souffrir surtout la Principauté de Liège.

Fin 1653, nous le retrouvons à Couvin, Ciney et Fosses, Châtelet, son complice le duc de Lorraine Charles IV n'est jamais loin.

Fin 1653 devant le refus de la ville de Thuin d'accueillir une garnison, il en entreprend le siège, et pendant seize jours, le comte de Duras fit donner sa faible artillerie.

Au cours de nombreuses sorties d'une audace extraordinaire, les assiégés détruisirent les machines de guerre et enclouèrent canon et mortier. Les soldats du roi d'Espagne, forcés de se retirer, chargeront leurs blessés et les pièces d'artillerie sur des bateaux pour les conduire à Namur.

Le convoi arrêté par les Thudiniens de retour de Mons où ils avaient été se réapprovisionner en poudre, fut envoyé par le fond à l'écluse du trou d'Aulne, seuls les blessés échappèrent.

Le 1^{er} novembre 1655 l'armée du roi d'Espagne s'établit le long de la Sambre.

A la date du 22 octobre 1656, voici quelles étaient les positions occupées par le Prince de Condé, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Son quartier général était à Nalinnes ; le comte de Coligny avec sa brigade était à Montigny-le-Tilleul ; le comte de la Susse et sa brigade à Marcinelle, et le comte de Bouteville avec sa brigade à Couillet. Il y avait quatre régiments à Loverval. Le marquis Persan logeait avec sa brigade à Hanzinne et à Hanzinelle. Les villages du roi (Pays-Bas espagnols). Acoz, Villers, Gerpinnes, Gougny et Biesme avaient aussi des troupes. Quant à Don Juan, il était sorti la veille du quartier par La Buissière, Landelies et Marchiennes. Son quartier était à Fontaine-l'Evêque et ses troupes dans les villages par-deçà.

En 1658 Condé est vaincu par Turenne à la bataille des Dunes.

La même année, le Prince-Evêque de Liège envoie une lettre au prince de Condé pour lui demander de faire désister les foules de ses troupes dans le pays d'Entre-Sambre-et-Meuse.

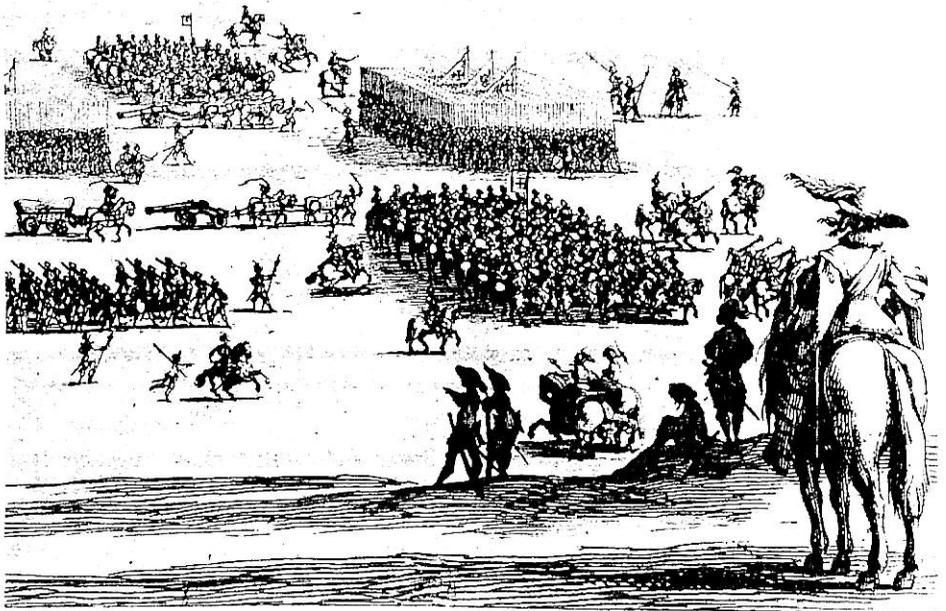
Après le traité des Pyrénées de 1659, Louis XIV pardonne à Condé et le remet en possession de ses honneurs, il licencie ses troupes et rentre

en France. Huit années de répit commencent jusqu'à la guerre de Dévolution (1666-1668).

Par le traité d'Aix-la-Chapelle, Louis XIV acquérait entre autres Binche et Charleroi. Son dessein se réalisait de fermer les trois voies classiques d'invasion en France, la Lys, l'Escaut et la Sambre. Notre région était plus que jamais au premier plan.

La dernière apparition de Condé se fit au cours des hostilités de la guerre de Hollande (1672-1678), il traverse les Ardennes, le Condroz et le Franchimont et rejoint Louis XIV au siège de Maastricht.

Le 11 août 1674 Condé, après avoir vaincu le Prince d'Orange à Seneffe reflue sur Marchienne, où des habitants furent expulsés de leurs maisons pour faire place aux blessés ; auparavant, ils avaient dû héberger les Hollandais à grands frais. Les dernières années de Condé se passèrent dans les infirmités à Chantilly, et il mourut à Fontainebleau en 1686.



LA REVUE.
Gravure de Callot.

Charles IV, duc de Lorraine

La Haute Lorraine devint un duché en 1048, c'était un fief d'Empire. Elle fut d'abord relevée, de 1048 à 1431, par la maison de Lorraine Alsace.

Puis elle passa dans la maison capétienne d'Anjou de 1431 à 1473, et finalement dans la maison de Lorraine-Vaudémont de 1473 à 1738.

En 1532 elle fut reconnue comme état libre et non incorporable par Charles-Quint.

En 1552 elle est amputée des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun au profit de la France, puis de 1661 à 1681 de la Sarre méridionale.

Le traité de Rijswijk la rend au duc Léopold en 1697.

En 1738 les droits du duc sont cédés à Stanislas Leczinski, dont la fille Marie épouse Louis XV. A la mort de Stanislas en 1766, le duché est annexé à la France.

L'incendie du palais de Lunéville, réplique du château de Versailles, début de cette année 2003, nous remet ces choses en mémoire dans l'actualité.

Après ces généralités, revenons à notre sujet. Charles IV de Lorraine, était né en 1604, mort à Konz en 1675 ; aux dires de Voltaire, c'était un prince guerrier, mais inconstant, imprudent et malheureux. Il disposait d'une armée de 8000 hommes, qu'il vendait tous les ans au roi d'Espagne, depuis 1636. En 1640 nous le retrouvons à Marcinelle, à Braine-le-Comte, à Farciennes et à Bruxelles. Le 1^{er} février 1640, il donne l'ordre d'occuper Châtelet, Presles, Farciennes, Tamines et Falisolle, Pont-de-loup, Gerpennes. Il disposait alors de 3000 cavaliers et 2000 fantassins pour affronter les Français du Maréchal de la Meilleraye (1602-1664) qui s'avançaient pour assiéger Charlemont, Mariembourg et Philippeville.

Les Lorrains déployèrent dans le pays la brutalité d'une soldatesque d'aventuriers, dressés à l'école des terribles guerres d'Allemagne. Le duc laissait, en riant, ses hommes se dédommager sur le paysan des retards de leur solde. Partout où ils passèrent ils furent un véritable fléau et le nom de Lorrain demeura longtemps aussi abhorré que celui de Condé.

En 1642 ils étaient à Jumet.

En 1644 le Prince-Evêque de Liège envoie des troupes dans l'Entre-Sambre-et-Meuse qui occasionnent la retraite des Lorrains. Toutefois en mai 1645 on les voit réapparaître, en 1646 on mentionne deux tués à Châtelet. Le duc ne savait plus rentrer en Lorraine envahie par les armées françaises.

En 1647 les Lorrains avaient pris Fosses et ils logèrent à Fontaine-l'Evêque du 25 décembre 1646 au 10 mars 1647.

En 1647 encore, l'abbaye de Lobbes eut à souffrir des troupes du duc de Lorraine.

En 1648, aux traités de Westphalie, la France reçoit la Lorraine et la possession des évêchés de Metz, Toul et Verdun lui est confirmée. Le duc qui ne possédait plus que ses troupes et qui ne savait comment les nourrir, se jeta sur la Principauté de Liège. Nous les voyons logés à Marchiennes et en Hesbaye.

En 1651, ils sont toujours dans la Principauté et mettent Verviers au pillage le 19 octobre. Depuis le 1^{er} juillet 1647, le Magistrat de Châtelet négociait pour obtenir le retrait des Lorrains, et il annonça à Mgr de Bryas, gouverneur de Mariembourg qu'ils étaient prêts à donner leur quote-part de 2000 patacons à lever sur le quartier d'Entre-Sambre-et-Meuse, pour l'exemption des logements militaires du duc de Lorraine, cette somme lui fut portée, néanmoins il ne s'en alla pas.

Le 8 février 1651 à Bruxelles, le duc de Lorraine, adressa une sauvegarde aux habitants de Châtelet : Charles par la grâce de Dieu, Duc de Lorraine, Marchis Duc de Calabre, Bar et Gueldres, Marquis du Pont à Mousson et de Nomenny, Comte de Provence, Vaudémont, Blâmont, Zutphen, Serwerden, Salm, etc ... mais Châtelet ne fut pas épargné car il faisait partie des pays capitulaires (dépendant du chapitre de St Lambert à Liège).

En 1652 profitant des troubles créés en France par la Fronde , le duc de Lorraine vint près de Paris avec son armée, il recevait de l'argent de Mazarin et de Condé. Puis il revient à Châtelet les deux années suivantes.

Fin 1653 et en 1654, tandis que Condé et Duras assiégeaient Thuin, les Lorrains occupaient Lobbes, Aulne, Ham-sur-Heure et Marchienne, ils prennent aussi Ciney.

Enfin le 15 février 1654, Charles de Lorraine, fut, sur l'ordre de l'Empereur d'Allemagne, arrêté dans le réfectoire des Récollets à Waremme, conduit à Bruxelles puis à Anvers. Un mois plus tard ses troupes quittaient Marchienne, mais elles se maintenaient à St Trond. Nous voyons encore ses troupes à l'abbaye d'Aulne en 1655 et à Châtelet. Après le traité des Pyrénées en 1659, le duc de Lorraine refuse le pardon de Louis XIV.

En 1676, son neveu Charles V essaya en vain de reprendre son duché.

L'avouerie de Leernes

Jusqu'au début du XVIIème siècle elle resta entre les mains du seigneur de Fontaine-l'Evêque.

Il résulte d'un acte passé le 5 juillet 1611, par devant Marcq Massin, notaire apostolique et impérial, et plusieurs hommes de fief de Hainaut, que ce jour, Philippe de Croy, comte de Solre, commit et constitua Guillaume de Soye, pour transporter au profit de Denis de la Jonchière, à qui il reconnut l'avoir donnée à rente irrédimible et à toujours, la haute avouerie de Leernes et Wespes, avec droit de bourgeoisie, mortemains, droits de mariage, amendes, droits de bois et païsson, moyennant, par le dit de la Jonchière, d'en rendre chaque annér, 35 florins de 40 gros la livre, et d'hypothéquer la moitié de cette rente sur bons héritages. Le même jour, Philippe de Croy donna aussi à Denis de la Jonchière, à rente perpétuelle, toutes les rentes et héritages de main ferme qu'il avait et solait jouir et posséder à Leernes et à Wespes, comme à lui venant de son patrimoine, moyennant de lui en rendre chaque année, ou à ses hoirs, 365 florins-Brabant, monnaie de Liège, de rente héritière, sans faculté de rachat, de laquelle rente néanmoins, ledit de Croy avait admis le rachat, moyennant la somme de 4500 florins qu'il avait reçue de la Jonchière.

Jean de Croy, chevalier, baron de Montigny, seigneur de Molembaix, etc, grand veneur de Hainaut, fils de Philippe, ayant déclaré, le 9 août suivant, se conformer en tous points, de sa bonne volonté, à ce que son père avait fait, et spécialement au sujet de la haute-avouerie de Leernes et Wespes, des mainfermes et du rachat, Guillaume de Soye se présenta, le 10 novembre 1611, devant Jean Bouillet, bailli des fiefs de l'abbaye de Lobbes et plusieurs hommes de fief, et transporta l'avouerie au profit de Denis de la Jonchière qui, à sa demande, en fut adhérité et admis au relief et vesture, avec les solennités requises, et prêta le serment de fidélité et hommage, sauf le bon droit d'un chacun.

Denis de la Jonchière vint habiter la maison de ferme, dite du four à verres à Leernes. En 1625, de la Jonchière, qui possédait 121 bonniers dans la commune, dut prouver son appartenance à la noblesse, pour éviter le logement de soldats. Il fait fortifier sa maison.

Le père de Denis de la Jonchière, s'appelait Robert de Liège, maître-verrier, profession à laquelle Philippe, roi de Castille, avait accordé certains privilèges par ses lettres du 7 avril 1559.

Le nom de Liège aurait été pris par l'une des deux branches de la famille de Jonchière pour se distinguer de celle qui habitait la France. Il conste des lettres patentes de confirmation de noblesse données à Prague, le 20 août 1607, par Rodolphe, empereur des Romains et d'Allemagne, que Denis de la Jonchière était issu de noble et ancienne maison, noblesse acquise pour les services rendus à leur souverain en toutes sortes d'industries et pour la subtilité de son esprit.

Le 16 mai 1662, Jean-Charles de Hellin, descendant des précédents, releva, par devant le bailli des fiefs de l'église de Lobbes, l'avouerie de Leernes et Wespes, qui lui était échue, à titre de sa femme. Jean-Charles de Hellin eut à soutenir divers procès, tant contre les surcédants de Leernes et Wespes et le bailli de Lobbes, au sujet des droits de l'avouerie, que contre l'abbé de Lobbes, qui lui contesta devant la cour féodale de Liège, le titre de haut-avoué. Ce différend dura plus de quinze ans. Le haut-avoué de Leernes déclara qu'il n'était pas censurable par le bailli dont il était, au contraire, le supérieur et qu'il jouissait, à l'exclusion du seigneur direct et foncier, de plusieurs droits et prérogatives seigneuriaux tels que droits de mortemain, de mariage et de bourgeoisie, recette de chapon, d'avoine, ainsi que du tiers des amendes et du produit des ventes de coupes de bois, à l'encontre du dit seigneur. Il ajouta que les bourgeois de Leernes ne pouvaient aliéner les coupes de leurs bois sans son consentement, même quand ils avaient obtenu l'autorisation du seigneur direct ; qu'il avait le droit de faire surveiller ces bois par un sergent-forestier, et,

lorsque le seigneur direct voulait faire vendre des chênes et autres arbres « surragés » dans ces bois, il devait solliciter son consentement préalable à la vente, pour que ces arbres, dont le tiers du prix de vente lui revenait, puissent être marqués de son marteau en même temps que de celui du dit seigneur. L'avoué conclut que celui qui jouissait de tels droits, était réputé seigneur dominant et que, pour ce motif, il devait être « absous » sans frais. De son côté l'abbé de Lobbes impétra mandement de complainte et de foule, le 4 février 1671, devant la cour féodale de Liège, contre Jean-Charles de Hellin, qui s'attribuait le titre de haut-avoué, alors qu'il n'était que simple avoué.

Le seigneur de Wassenhove, intimé, déclara, entre autres, dans une répartie du 13 août 1671, que, bien qu'il eut relevé l'avouerie de l'abbé de Lobbes, il n'était pas son vassal. Pour établir la témérité de la négation faite par l'intimé, l'abbé exhiba, le 6 avril 1672, l'acte de transport de l'avouerie de Leernes, fait le 10 novembre 1611, en faveur de Denis de la Jonchière. Il fit remarquer que celui-ci ne mentionnait pas la haute-avouerie, ni aucune juridiction de seigneurie dominante.

L'abbé convint que l'acte de constitution de Guillaume de Soye, par le comte de Solre, passé le 5 juillet 1611, par devant les hommes de fief du Hainaut, citait la haute-avouerie de Leernes. Erreur admissible de la part d'étrangers au pays de Liège qui pouvaient ignorer la qualité de la vouerie.

Plus tard, le seigneur de Wassenhove nia de nouveau être le vassal de l'abbé et il l'accusa d'avoir versé au procès un acte incomplet ou falsifié volontairement, pour les besoins de la cause.

On trouve encore au dossier des mémoires produits respectivement le 23 mai et le 27 août 1680, par le seigneur de Wassenhove et par le prélat de Lobbes, mais on n'y voit pas la solution de l'affaire, qui était encore pendante devant la cour féodale en 1687

On peut supposer que l'abbé de Lobbes n'ayant pas jugé à propos ou n'étant pas à même de produire l'acte de constitution de l'avouerie réclamé par la Cour, renonça et le titre de haut-avoué dura jusqu'à la fin de l'Ancien Régime ou presque puisque le dernier mourut le 3 mai 1758.

A. WERION

Index :

Adhérîté : mis en possession

Avoine : taxe par charrue, payable en avoine

Bouillet : bailli des fiefs de l'abbaye de Lobbes

Chapon : coq châtré à l'engraissement, taxe de plumes

Croy (de) : Comte de Solre, marquis de Renty

Four à verres : à Leernes

Grand veneur ; chef de la vénerie, administration des chasses

Intimé : défendeur en appel

La Jonchière : château et noble à Leernes

Main ferme : domaine confirmé à vie moyennant un cens

Marteau utilisé par le seigneur pour marquer les arbres à abattre

Massin : notaire

Molembaix : près de Celles dans le Tournaisis

Montigny : peut-être en France (en Ostrevant)

Paisson : mise des porcs à la glandée

Rodolphe II : empereur (1576-1611)

Solait : avait l'habitude

Solre (de) St Géry lèz Beaumont et de Solre-le-Château (France)

Soye (de) : près de Franière (Namur), bailli de Philippe de Crou

Surcéants : ceux qui sont locataires non fixés à un domicile

Surragés : surâgés, supérieurs comme bois d'œuvre

Vesture : mis en possession d'un bien par une cour de justice

Wassenhove (de) à Grotenborge près de Zottegem

Wespes : hameau de Leernes